{BnF Gallica

Le Temps

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

BnF Gallica

I. Le Temps. 1930-06-04.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

Chronique

LE HOLBEIN DÉSHABILLÉ

Les faux tableaux sont à la mode, et chacun a là-dessus une histoire à conter. Au vrai, mille nuances séparent le vrai du faux et compliquent le problème. Il y a le tableau de l'imposteur, mais aussi celui du bon élève. Andrieu fait, en toute honnêteté, des sous-Delacroix. M. Claude Roger-Marx, qui rapporte ces faits, se demande si les méthodes scientifiques ne résoudront pas ces questions délicates, et il en doute. « L'aide des rayons ultra-violets et de la radioscopie permettra-t-elle de se prononcer de façon définitive sur l'authenticité ? Ni l'examen de la toile, ni l'analyse des couleurs ne sauraient donner de précisions absolues : un artiste a pu reprendre sa toile à des intervalles plus ou moins éloignés; et combien de peintures ont été transportées d'un subjectile sur un autre! La méthode scientifique pourra, sans doute, aider à la confirmation de certaines hypothèses. Mais la voix de l'instinct sera toujours plus sûre. » Je crois que beaucoup de lecteurs pensent ainsi. Je voudrais leur raconter l'histoire d'un Holbein qui a fait grand bruit en Angleterre, le mois dernier, et qui, si je ne me trompe, n'est pas très connue du public français.

Au milieu du seizième siècle, sir William Butts fait faire son portrait par Holbein. Le portrait reste accroché aux murs de la maison familiale : c'est un grand panneau, composé de trois planches de chêne reliées au dos par de larges bandes de toile. Les siècles passent. Les connaisseurs regardent le tableau et déclarent d'une voix unanime : « Ce n'est pas un Holbein. »

Leurs arguments sont sans réplique. Il n'y a qu'à regarder le tableau. Tout prouve qu'il a été peint sous le règne d'Elisabeth, après 1560. Le personnage, vêtu de noir, porte la fraise godronnée. Ce costume espagnol, le grand chapeau noir à plume noire, la barbe taillée en pointe, la chaîne d'or, l'écusson peint sur le fond gris brun, tout décèle un portrait de l'époque élisabethienne. L'âge même de sir William Butts, qui a les cheveux gris, et qui paraît âgé de cinquante à soixante ans, confirme cette hypothèse. Le portrait n'est pas d'Holbein.

Au bout de quatre siècles, le tableau passe à une autre branche de la famille. La curiosité se réveille. Les propriétaires sont aujourd'hui Mme Colville Hyde, veuve du capitaine Butts, et son fils, Anthony Butts. Parmi les amis de la famille, un jeune peintre, M. H. M. Jonas, regarde avec attention le douteux chef-d'œuvre. Il remarque que les mains sont d'un autre style que le reste du portrait. Elles semblent d'une facture plus archaïque. D'une certaine façon, elles justifient la tradition familiale contre l'avis des connaisseurs. Qui sait ? Il y a peut-être, sous le portrait apparent, un portrait plus ancien qui est caché. Et on passe le tableau aux rayons X.

Le résultat est étonnant. Sous le tableau visible, un tableau enfoui apparaît distinctement. La toque a d'autres contours. La barbe, au lieu d'être taillée en pointe, est carrée. La fraise à godrons est un repeint. Sous la grande chaîne d'or, une chaîne plus petite apparaît. Le vêtement, au lieu d'être noir, est tailladé de crevés blancs. Les manches sont blanches et brodées. Le fond du tableau porte une inscription.

Comment faire apparaître la peinture ainsi révélée? La tâche est confiée, au début de 1929, si je ne me trompe, à M. Nico Jungmann. Et c'était une tâche très difficile. Le repeint était d'une matière très dure, probablement un vernis résineux, qui avait servi de véhicule. La matière ne différait pas du tableau original qu'elle cachait. Impossible d'employer les acides. Il fallait gratter le repeint.

A force de patience et d'adresse, le repeint fut enlevé à la pointe du couteau, et, au lieu d'un homme mûr, on vit apparaître un jeune homme. L'inscription précisait qu'il avait trente ans et que le tableau avait été peint en 1543. La large coiffure du repeint disparaît et fait voir une petite toque à plume blanche, ornée d'un bijou. La barbe est carrée. Le vêtement est de damas noir et de soie blanche, avec des manches brodées. Une petite collerette blanche et des manchettes blanches l'achèvent. La ceinture noire a des boutons d'argent. Tout décèle le temps d'Henri VIII et d'Holbein. La tradition familiale avait raison.

Tout ce qu'on sait de sir William Butts la confirme. Il était le quatrième du nom et du titre et le fils aîné du médecin d'Henri VIII. Sa mère était née Marguerite Bacon, et elle était dame d'honneur de Marie Tudor. Holbein a peint les portraits de sir William, le père, et de Marguerite Bacon : ils sont l'un et l'autre au musée Gardner, à Boston. Quoi de plus naturel que d'avoir peint leur fils? Ce fils fut un ardent promoteur de la Réforme. La reine Elisabeth le prit en gré, et il la reçut dans son manoir de Thornage, dans le Norfolk, en 1563. Il présida le tribunal qui condamna à mort le fils aîné du duc de Norfolk, le jeune comte de Surrey, lequel refusait d'accepter la Réforme. Sir William Butts fut haut shériff de Norfolk et Suffolk.

Il fit preuve d'humanité dans ces fonctions. Où ses prédécesseurs condamnaient le patient à être brûlé vif, il se contenta de couper les oreilles et d'infliger des amendes. Il composa un poème de la certitude de la mort, qui est plus philosophique que poétique, mais d'une élévation incontestable: « En Dieu, quittant ce monde — voyez à trouver votre joie; — dans la mort cherchez la vie et qu'à l'heure du trépas vous mouriez sans amertume. »

Mais à quelle occasion sir William Butts, âgé d'environ cinquante ans, avait-il fait repeindre le portrait qu'Holbein avait fait de lui vingt ans plus tôt? Très probablement à l'occasion de la visite de la reine Elisabeth en 1563. Il s'était jugé ridicule avec son petit toquet à la Henri VIII et son pourpoint à crevés. Et puis, il voulait être représenté avec les insignes de sa charge, une chaîne d'or autour du cou. Pouvait-on porter sur un portrait de jeunesse ces dignités de l'âge mûr sans changer aussi le visage? Pour toutes ces raisons, le second peintre, se servant de l'œuvre du premier comme d'un simple dessous, avait d'abord élargi le contour de la toque et du vêtement, puis tout repeint avec un jus ou une demi-pâte, comme nous dirions aujourd'hui. Il avait vieilli le visage, effilé la barbe, entouré le cou d'une fraise tuyautée, remplacé le vêtement à manches blanches par un vêtement noir, ajouté les armes sur le fond. Or, par un effet imprévu et heureux, cette seconde peinture, agissant comme un isolant, avait merveilleusement protégé la première,de sorte qu'après 380 ans, le tableau d'Holbein, désenseveli de son linceul de couleurs, revenait au jour dans sa première fraîcheur.

Tout semblait donc fini quand, l'été dernier, les Butts firent venir le meilleur connaisseur qui soit de l'œuvre d'Holbein, le docteur Ganz. Celui-ci a raconté toute l'affaire dans le *Burlington Magazine*. Il examina le tableau nettoyé. L'arrangement général était bien dans la manière du peintre de Bâle, mais... le visage était modelé avec une couleur mince et des ombres obscures, qui ne rappelaient point la clarté d'émail des Holbein. Même sur les photographies qui ont été publiées, on reconnaît une de ces ombres le long du nez, qu'elle dessine fort lourdement. Le modelé de la bouche est pareillement mou et confus. La barbe et les cheveux ne sont pas mal traitées, mais on n'y reconnaît pas l'incroyable dextérité du peintre. Une main tient un gant, mais ce gant y est planté comme un clou dans une planche. Enfin, tout le contour est faible, emphatique et mou. Le docteur Ganz conclut que le tableau, dans l'état où on le lui montrait, ne pouvait être attribué à Holbein. Certains détails de technique étaient bien surprenants. Le fond, qui était brun dans le repeint, était maintenant gris, ce qui pouvait faire croire à une œuvre de l'école française; et sur ce gris pâle, la figure semblait plus sombre que le fond, ce qui n'est pas dans la manière d'Holbein. En tout état de cause, le docteur Ganz demanda qu'on fît une seconde fois l'épreuve des rayons X. Et les photographies montrèrent clairement que le tableau ressuscité était lui-même un repeint.

On voyait sous les contours du manteau le contour original, plus serré et plus fin.

On commença donc un second nettoyage, et cette fois, c'est bien un Holbein qu'on tira de ce deuxième suaire. Sous le fond gris on trouva un fond bleu, où l'analyse chimique reconnut la présence du lapis-lazuli avec lequel Holbein faisait ses outremers. La figure apparut, suivant la coutume du peintre, plus claire que le fond. La main retrouva une pose naturelle. L'ombre du nez disparut et laissa voir le modelé le plus subtil. Sous la lèvre informe apparut la bouche la plus délicatement dessinée. Le triple sautoir d'or qui orne les deux autres tableaux avait disparu, remplacé par un petit collier. Faut-il penser que c'était pour ajouter ce sautoir que le tableau avait été une première fois repeint?

Ainsi sir William Butts, le coupeur d'oreilles humanitaire, moins doux aux œuvres qu'aux hommes, après avoir fait faire à trente ans son tableau par Holbein, l'avait deux fois fait repeindre. Une première fois, on lui avait ajouté une chaîne d'or et des ombres sur le visage. Le fond bleu avait été changé en fond gris clair; toute l'exécution était devenue à la fois plus molle et plus dure, ce qui n'est pas incompatible. Une seconde fois, pour la visite de la reine, il avait fait rajeunir la peinture, mais vieillir le modèle. Ses cheveux roux étaient devenus gris; le vêtement était devenu noir, et sur le fond, maintenant gris brun, avaient poussé des armoiries. Après quatre cents ans, les rayons X avaient permis de déceler ces deux barbouillages, et une main habile, en levant ces voiles, avait retrouvé l'ouvrage d'Holbein. C'est du beau travail, mais effrayant. Où mènera la tentation d'éplucher, et la curiosité de retrouver le premier état? Quant aux faussaires, je doute qu'ils soient découragés pour si peu. Ils enterreront le premier faux sous un second, et celui-ci authentifiera celui-là.

HENRY BIDOU.

LA RENTRÉE PARLEMENTAIRE

A la Chambre

A la veille de la reprise des travaux parlementaires, les couloirs de la Chambre ont été très calmes hier, et relativement peu fréquentés.

Dans l'après-midi, ainsi que nous l'avons annoncé dans nos Dernières nouvelles d'hier, la commission des finances a entendu un exposé de M. de Chappedelaine, rapporteur général, sur le projet et les propositions de lois relatifs à l'outillage national. On lira, d'autre part, les conclusions du rapport préliminaire présenté par M. de Chappedelaine sur cette question intéressant toutes les branches de l'activité française.

Dans les salles des Quatre-Colonnes et des Pas-Perdus, les rares députés venus au Palais-Bourbon ont commenté le discours prononcé dimanche, à Dijon, par le président du conseil.

Au cours de ces conversations, les députés appartenant à la majorité gouvernementale ont très favorablement accueilli les précisions apportées par M. André Tardieu sur la politique intérieure du gouvernement.

Ils estiment que la fermeté des déclarations du chef du gouvernement et la largeur de ses vues sont de nature à renforcer l'homogénéité et la fidélité des groupes qui ne lui ont pas, jusqu'à ce jour, ménagé leur confiance.

Par contre, les radicaux socialistes paraissent assez déconcertés et déçus. MM. Montigny, député de la Sarthe, et Léon Meyer, député du Havre, faisaient notamment remarquer à leurs collègues que toute tentative de concentration leur paraissait maintenant encore plus difficilement réalisable après les critiques soulevées par le président du conseil sur la tactique suivie par le parti radical depuis le congrès d'Angers et au cours des dernières crises ministérielles.

De son côté, M. Franklin-Bouillon, député de Seine-et-Oise, président de la Gauche sociale et radicale, exprimait le même avis, bien qu'il se déclarât encore nettement partisan d'une large concentration républicaine.

Enfin, les passages du discours du président du conseil concernant l'activité de la IIe Internationale ont ému un certain nombre de députés socialistes. Rappelons que l'avertissement souligné par M. André Tardieu dans son discours disait notamment : « Si la seconde Internationale étendait des mots aux actes son imitation de la troisième, elle trouverait en face d'elle le gouvernement animé de la même volonté de paix sociale et d'ordre public. »

On prêtait à quelques députés d'extrême gauche l'intention d'interpeller le gouvernement sur cette déclaration, qu'à l'exception des socialistes, aucun autre membre de l'Assemblée n'avait trouvée déclacée, de la part d'un chef de gouvernement.

A la commission des finances

La commission des finances s'est réunie hier sous la présidence de M. Malvy.

Sur le rapport de M. de Chappedelaine, elle a tout d'abord adopté un projet de loi portant ouverture de crédits d'exercices clos et périmés.

L'OUTILLAGE NATIONAL

M. de Chappedelaine, rapporteur général, a fait devant la commission des finances un long exposé sur le plan d'outillage national. Il a déclaré que le gouvernement et le Parlement ont estimé opportun de consacrer une somme importante à l'amélioration de la race, au soutien de l'agriculture et à la rénovation de l'outillage national.

Le projet et les propositions de lois présentent les caractéristiques suivantes :

1° Ordre de grandeur :

Projet du gouvernement	17 milliards
Proposition de loi Bedouce	50 —
Proposition de loi Palmade	35 —
Proposition de loi Chabrun	65 —

2° Durée des travaux :

Projet du gouvernement	5 ans
Proposition de loi Bedouce	7 —
Proposition de loi Palmade	10 —
Proposition de loi Chabrun	10 —

Dans la proposition de M. Bedouce, les capitaux nécessaires proviennent, d'une part, d'un prélèvement de 3 milliards sur les avoirs du Trésor, d'autre part, à concurrence de 26 milliards, du produit des obligations allemandes et, pour le surplus, soit 21 milliards, du produit des obligations émises par une caisse spéciale, à raison de 3 milliards par an.

Pour M. Palmade, sur un programme de travaux de 35 milliards, 10 milliards sont à la charge des collectivités locales intéressées et 5 milliards proviennent des crédits inscrits annuellement au budget général ou des fonds du pari mutuel. On recourra à l'emprunt pour une somme de 20 milliards de francs, l'Etat devant assurer la charge du service.

En ce qui concerne la proposition de M. Chabrun, qui s'élève à 65 milliards de francs, près de 15 milliards proviennent de fonds de concours. La quote-part de l'Etat s'élève donc à environ 50 milliards. Sur cette somme, 10 milliards proviendraient : des prestations en nature (6 milliards), d'économies budgétaires (3 milliards) et de la trésorerie (1 milliard). Pour le surplus, soit 40 milliards, on ferait appel à l'emprunt, étant entendu que 25 milliards seraient à la charge de l'Etat et 15 milliards à la charge des collectivités intéressées.

La proportion des dépenses prévues pour les différentes branches de l'activité nationale est la suivante :

	Projet du gouvernement	Proposition Bedouce	Proposition Palmade	Proposition Chabrun
	(En millions)			
Agriculture	1.730	8.600	10.750	9.000
Œuvres sociales et enseignement public	1.450	7.400	4.420	6.000
Travaux publics	1.820	34.000	7.830	50.000
	5.000	50.000	25.000	65.000

Au chiffre du gouvernement il convient d'ajouter 12 milliards à provenir des budgets et des collectivités intéressées, soit en tout 17 milliards.

Aux chiffres de la proposition Palmade, il convient d'ajouter la participation des collectivités, soit 10 milliards de francs, en tout 35 milliards.

M. de Chappedelaine a déclaré que le gouvernement, qui fera paraître incessamment un rectificatif à son projet primitif, maintient la durée d'exécution pour cinq ans, mais le programme porterait sur une masse globale de 17 milliards 115 millions, savoir : 5 milliards prélevés sur la trésorerie, 5,940 millions provenant de crédits inscrits au budget général et 6,175 millions représentant l'effort des collectivités.

Le gouvernement accepte, d'autre part, l'idée de la création d'une caisse d'avances aux départements et aux communes destinée à permettre aux collectivités locales la réalisation des emprunts dont elles auront besoin pour l'exécution de leurs travaux d'outillage national.

Cette caisse consentira aux communes des prêts à intérêts réduits et accordera aux départements, aux communes et aux syndicats de communes des bonifications d'intérêts sur leurs emprunts, en prenant à sa charge la partie dépassant 3 0/0 des intérêts résultant de ces emprunts.

M. de Chappedelaine a précisé qu'il conviendrait, à son avis, de réserver une part des crédits pour des travaux d'utilité générale (réfection de la faculté de médecine, qui devra être aménagée et dotée de tous les perfectionnements ultra-modernes, outillage des ports et des voies de communication). La part la plus importante devrait être affectée à l'agriculture. Il y a un intérêt primordial à empêcher l'exode des populations rurales vers les agglomérations urbaines.

Le rapporteur général a également souligné que le projet de perfectionnement de l'outillage national doit avoir, avant tout, un caractère rural et un caractère de décentralisation. Le moyen à employer est la création d'une caisse d'avances qui permettrait aux petites communes de se procurer de l'argent à bon compte et d'effectuer les travaux qu'elles jugent les mieux appropriés à leurs besoins.

En terminant, M. de Chappedelaine a démontré la nécessité du perfectionnement de l'outillage national qui répond au désir de procurer au pays un peu plus de confort et de bien-être et de le mieux armer pour l'aider à triompher des difficultés économiques.

Il a fait remarquer qu'un terrain d'entente semble possible puisqu'à 385 millions près la cadence des travaux est la même entre la proposition Palmade et le projet du gouvernement en cinq années.

La différence s'atténue encore du fait que le gouvernement aussi bien que la commission semblent d'avis de soumettre un projet spécial relatif à l'organisation des colonies et des P.T.T.

La même observation peut être faite en ce qui concerne la proposition de M. Bedouce, qui comprend des crédits s'élevant à 8 milliards pour les colonies et à 2,600 millions pour les P. T. T.

Le rapporteur général a exprimé, en outre, le désir que le gouvernement soit entendu par la commission dans le plus bref délai possible.

M. de Chappedelaine a conclu en souhaitant que le gouvernement et le Parlement se mettent d'accord sur un programme conciliant les intérêts de l'Etat avec ceux des particuliers et qui doit être exécuté dans les limites d'un temps raisonnable et dont les dépenses doivent être ajustées aux disponibilités de l'épargne et à l'équilibre du budget.

Une interpellation

M. Durafour, député de Saint-Etienne, vient de déposer une demande d'interpellation « sur les mesures que le gouvernement compte prendre à l'égard de sociétés ou pseudo-sociétés qui, aidées de certaines complicités, ont tenté de piller cyniquement l'épargne publique et le budget de l'Etat et sur le danger de confier les secrets de la défense nationale à des firmes industrielles, dont plusieurs administrateurs ont été étroitement mêlés, pendant la guerre, à une grave affaire de trahison ».

Au comité de défense du commerce de détail

Le bureau du comité extraparlementaire de défense du commerce de détail s'est réuni hier à la Chambre, sous la présidence de M. Evain.

Il a décidé, à l'unanimité et après diverses observations, qu'il soutiendrait, comme première mesure immédiate, le rapport fait par M. Louis Puech, au nom de la commission du commerce, qui conclut à la suppression du droit de reprise, sauf en cas d'occupation bourgeoise par le propriétaire ou ses descendants directs, et à celle des suroffres.

Il s'est également déclaré favorable à la réglementation du droit de démolition au seul cas où un arrêté de péril aura été pris.

MARINE

TROIS NOUVEAUX CROISEURS AMÉRICAINS. — M. Adams, sous-secrétaire d'Etat à la marine, a annoncé la prochaine mise en chantier de trois croiseurs de 10,000 tonnes.

LES CONSTRUCTIONS NAVALES ANGLAISES. — Outre le croiseur *York* de 8,400 tonnes, deux nouveaux croiseurs de 10,000 tonnes, le *Norfolk* et le *Dorsetshire* ont été affectés dès le mois de mai et au mois de septembre, à la deuxième escadre de croiseurs.

Les croiseurs de 8,400 tonnes, armés de six pièces de 203 mm., dont la série semble devoir se clore avec l'*York* et l'*Exeter*, ont un aspect sensiblement différent de celui des croiseurs de 10,000 tonnes. Les premiers ont trois cheminées et un pont continu sur toute la longueur. Les seconds n'ont que deux cheminées; la première, très large, permet l'évacuation oblique de la combustion des chambres de chauffe avant.

Les bâtiments de la tranche de construction 1929-1930 qui n'ont pas été supprimés et dont les travaux, sauf pour les canonnières, n'ont pas encore été commencés ont reçu les noms suivants. Le croiseur dont le tonnage sera inférieur à 8,000 tonnes qui portera des canons de 150 mm., s'appelera *Leander*; le conducteur de flottille, *Kempenfelt;* les destroyers, *Crusader*, *Comet*, *Cygnet*, *Crescent*. Sur quatre canonnières, deux ont déjà reçu les noms de *Shoreham* et *Fowey;* les deux autres recevront les noms de *Bideford* et *Rochester*. Les quatre canonnières de la tranche 1928-1929 ont été récemment mises à l'eau et remplaceront dans le courant du mois d'août trois bâtiments dans le golfe Persique et un dans la station des Indes occidentales. Elles n'ont qu'un déplacement de 1,040 tonnes.

AIR

L'ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE L'AÉRONAUTIQUE. — Le *Journal officiel* publie un décret du ministre de l'air fixant les traitements, indemnités et émoluments divers alloués au personnel de l'Ecole nationale supérieure de l'aéronautique.

NOUVELLES DU JOUR

A l'Élysée

Le président de la République a reçu hier après-midi M. Bottai, ministre des corporations du royaume d'Italie, qui lui a été présenté par le comte Manzoni, ambassadeur d'Italie à Paris.

M. Gaston Doumergue a reçu également une délégation de l'Association féminine américaine « Women's Overseas Service League » dont les membres sont actuellement en voyage en France.

MM. Désiré Ferry et Pierre Cathala à Nancy

M. Désiré Ferry, ministre de la santé publique, a continué hier ses visites aux asiles, crèches, maternités et hôpitaux de Nancy, où il s'est entretenu longuement avec les directeurs et les membres des conseils d'administration. Le ministre a donné l'assurance que la sollicitude du gouvernement s'efforcera constamment de réaliser des œuvres sociales qui assurent le développement de l'assistance, l'encouragement à la natalité et la protection de l'enfance.

M. Pierre Cathala, sous-secrétaire d'Etat du travail, de l'assistance et de la prévoyance sociales, a présidé le congrès des caisses d'épargne du nord et de l'est. Dans le discours qu'il a prononcé, il a dit notamment :

Vous demandez plus de liberté, vous désirez participer à la gestion du portefeuille des caisses, non point par amour-propre ou par ambition, mais pour tâcher de mieux encourager l'épargne, en assurant aux déposants des avantages accrus et en leur montrant, dans leur région même, pour ainsi dire, sous leurs yeux, le résultat bienfaisant de leur effort.

L'épargne, pous vous, n'est pas seulement une forme naturelle de la prévoyance individuelle. C'est une vertu sociale. Vous réclamez le droit d'accroître votre participation aux œuvres sociales en vous attachant précisément aux œuvres familiales. Le foyer sain naît de l'épargne et surtout il engendre l'épargne.

Les capitaux accumulés dans vos caisses sont le produit du travail. Vous voulez les voir retourner au travail.

C'est ce que vous avez toujours fait, vous ferez mieux encore demain, lorsque aura abouti la revision de la loi de 1895 et lorsque l'effort de vos directeurs, de vos représentants aura réussi à doter l'épargne française de la charte moderne et libérale dont MM. Lebert, Pol Chevalier et Jean Lambert auront l'honneur d'avoir été les initiateurs. Travaillez, messieurs, pour vos déposants d'aujourd'hui et de demain. Vous aurez travaillé non seulement pour l'épargne, mais aussi pour la famille, pour la race et pour le pays.

Le soir, MM. Désiré Ferry et Pierre Cathala ont présidé le banquet de clôture du congrès des caisses d'épargne.

Le voyage à Paris de M. Bottai

A l'occasion de la présence à Paris de M. Bottai, ministre des corporations du royaume d'Italie, qui venait rendre à M. P.-E. Flandin, ministre du commerce, la visite que celui-ci lui avait faite le mois dernier à la foire de Milan, les associations économiques italiennes à Paris ont organisé un banquet en l'honneur des deux hommes d'Etat, sous la présidence du comte Manzoni, ambassadeur d'Italie à Paris.

Devant une nombreuse assistance, M. Rancilio, président du groupement, a remercié les ministres français et italien.

M. P.-E. Flandin, évoquant son récent voyage à Milan, a montré les progrès rapides accomplis dans la dernière période par l'économie italienne.

Unis à l'heure du danger, a-t-il dit, les deux pays latins ne doivent pas cesser, en dépit de désaccords passagers, de travailler côte à côte pour le développement de leur commune prospérité économique.

M. Bottai, se ralliant à l'opinion exprimée par son collègue français, a insisté sur la nécessité de la traduire plus efficacement dans les faits en se plaçant sur le terrain des réalités.

L'amitié accrue que l'Italie nouvelle veut manifester à la France, a-t-il déclaré, est, en effet, d'une autre nature que celle trop souvent verbale, qui s'exprima dans la francophilie ancienne.

L'Italie, dont la structure industrielle est plus jeune que celle de la France, ne peut que souhaiter de voir cette collaboration économique se développer dans une atmosphère de tranquillité favorable à la compréhension réciproque des intérêts et des besoins.

M. Bottai, s'adressant ensuite aux convives italiens, a souligné le rôle éminent qu'ils doivent jouer dans la réalisation de cette amitié active.

A l'Exposition coloniale

La participation de l'Italie

On nous communique la note suivante:

La participation de l'Italie à l'Exposition coloniale internationale qui se tiendra à Paris en 1931 s'annonce comme particulièrement importante.

Dans la soirée, le maréchal Lyautey, commissaire général de l'Exposition, entouré du gouverneur général Olivier et de MM. Berti, Vatin-Pérignon et Homo, a reçu à son domicile le prince de Scalea, accompagné de M. Ballerini, conseiller commercial à l'ambassade d'Italie à Paris, venu lui présenter les maquettes des pavillons de la section italienne.

Le maréchal a particulièrement admiré le projet de reconstitution de la basilique de Septime-Sévère de Leptis Magna, qui sera du plus bel effet au bord du lac Daumesnil.

Le prince de Scalea a laissé entendre que les pavillons italiens seraient achevés quant à leur gros œuvre pour fin novembre. C'est dans une atmosphère de particulière cordialité que le maréchal a vivement remercié et complimenté ses hôtes.

M. Bottai,ministre des corporations du royaume d'Italie, profitant de son séjour à Paris, avait bien voulu, sur l'invitation du maréchal, rehausser de sa présence cette réception.

La répartition des terrains

La répartition des terrains entre ceux des exposants à l'Exposition coloniale qui désirent édifier des pavillons particuliers devant être effectuée très prochainement, l'administration de l'Exposition fait connaître que les demandes nouvelles doivent lui parvenir avant le 1er juillet 1930.

Les demandes doivent être adressées au commissariat général de l'Exposition, Grand-Palais, porte C, Paris (8e).

Au ministère de la santé publique

M. Désiré Ferry vient de nommer chef de son cabinet M. Gustave Bourdila, qui fut le collaborateur de MM. René Viviani et André Lefèvre.

A l'inspection générale des finances

Par arrêté ministériel, sont nommés adjoints à l'inspection général des finances:

MM. Jacques-Maurice Couve de Murville; Jean-François-Charles-Louis Saltes; François-Didier Gregh; Guy-Frédéric-Joseph-Marie de Carmoy; Jean Filippi; Adolphe-André Brunet; Hervé-Jean-Charles-Henri Alphand; Guy-Henri Hermite; Raymond-Eugène-Désiré Panié; Ludovic-Charles Tron; Jean-Marie Meaudre; Gilles-Auguste Warnier de Wailly; Michel-Roger de La Bonninière de Beaumont.

Le congrès international des « Amitiés françaises »

Les « Amitiés françaises » vont tenir à Liége, du 10 au 15 juillet prochain, les assises de leur second congrès international.

C'est en effet la seconde fois, depuis la fondation, en 1909, du premier groupe des « Amitiés françaises », que vont se réunir solennellement toutes les sociétés qui, sous ce titre, travaillent aujourd'hui dans le monde à la diffusion et au rayonnement de la culture française.

Leur première réunion internationale eut lieu à Mons (Belgique) en 1911 et l'on n'a pas oublié le succès de ce congrès auquel participèrent des personnalités illustres et de nombreux groupements intellectuels de la France et de l'étranger.

Après tant d'années où tant de choses ont changé dans le monde et où se sont si profondément modifiées les relations entre les peuples, l'heure semble opportune aux membres des « Amitiés françaises » de se réunir pour affirmer leurs raisons de profond attachement à la culture française, pour étudier les moyens les plus efficaces d'aider à son rayonnement et pour examiner les conditions nouvelles de leur action commune en faveur du rapprochement intellectuel international.

Le congrès de Liége (sous la présidence d'honneur de M. Raymond Poincaré et de M. Charles Magnette, président du Sénat de Belgique), invite à participer à ses travaux et à ses fêtes tous les étrangers amis de la France et toutes les associations qui servent de lien entre les élites françaises et les élites étrangères.

Nous donnerons ultérieurement les détails du programme de cette importante manifestation dont l'Exposition universelle de Liége va encore rehausser l'éclat. Les adhésions sont reçues dès maintenant au siège de la délégation générale des « Amitiés françaises », 52, rue Taitbout, Paris. (Trinité 26-55).

Le congrès des avoués de France

Les avoués de France se réuniront en congrès à Dijon les 14, 15 et 16 juin, sous la présidence d'honneur du garde des sceaux, et sous la présidence de Me Bastien, avoué à Melun.

M. Raoul Péret a délégué pour le représenter et suivre les travaux du congrès Me Netter.

M. Marcel-Héraud a désigné pour représenter la présidence du conseil Me Lacoeulhe.

Le congrès se tiendra dans le palais des ducs de Bourgogne et au palais de justice. De nombreux parlementaires et des avoués étrangers y assisteront. Le congrès s'occupera d'abord de la réforme ou tout au moins d'un rajeunissement possible du Code de procédure civile. Un rapport sera fait sur les responsabilités des avoués qui viennent souvent de l'inaccomplissement de prescriptions inutiles et qui pourraient être abolies.

Enfin le congrès examinera la question de la représentation en justice, le double rôle de l'avocat et de l'avoué, et son utilité. Les avoués s'occuperont en outre des conséquences de la réforme des tribunaux, de l'assistance judiciaire, de leur tarif, des lois sociales en préparation, questions qui dépassent le cadre de leur profession, et qui intéressent le grand public.

Le congrès national de la Fédération des cheminots

La discussion du rapport moral, commencée au cours de la matinée d'hier, au congrès de la Fédération des cheminots, se poursuivit durant toute la séance de l'après-midi. La plupart des délégués

---

FEUILLETON DU *Temps*
DU 4 JUIN 1930

CHRONIQUE MUSICALE

L'OPERA-COMIQUE : première représentation (à ce théâtre) d' « Angélique », farce en un acte, paroles de M. Nino, musique de M. Jacques Ibert; premières représentations de « Rayon de soieries », opéra-bouffe en un acte, livret de M. Nino, musique de M. Manuel Rosenthal, et du « Fou de la dame », chanson de geste, livret de MM. André de La Tourrasse et Jean Limozin, musique de M. Marcel Delannoy.

Le dernier spectacle de l'Opéra-Comique — spectacle de belle humeur et de pur amusement — a triomphé avec une sorte d'indiscrétion de la nonchalance un peu trop prolongée des habitués de la salle Favart. Il a été accueilli avec de vibrantes manifestations de sympathie. Composé de trois brèves comédies lyriques, il peut sembler frivole. Si l'on y regarde de près, il fait événement dans les annales du théâtre de la place Boieldieu. Il consacre un retour à l'ancienne formule française de l'opéra-comique, voire à celle du vaudeville à couplets. Mais ce retour s'accomplit en pleine modernité, avec tout l'accompagnement des trouvailles et des richesses harmoniques de la musique présente.

Nous en avons ressenti le bonheur avec d'autant plus de vivacité qu'il nous a été possible de mesurer combien notre musique gaie a avancé. De toute évidence, elle doit se substituer, dans la faveur du public, aux opérettes importées et qui sont à bout de route. Après les créations de *Zou* et d'*Arsène Lupin, banquier*, dont je vous ai dit les mérites pétulants, les partitions qui nous ont été révélées à la salle Favart font encore éclater notre avantage.

Il est impossible d'entendre en ce moment comédies musicales plus fines, plus réjouissantes, qu'*Angélique* et que *Rayon de soieries*. L'ouvrage qui accompagne sur l'affiche ces courts opéras-bouffes, *le Fou de la Dame*, d'une fantaisie plus cherchée, plus gourmée, ne fait qu'accuser la verve riante des deux autres pièces du programme. Le génie comique d'Emmanuel Chabrier, qu'on croyait devoir rester sans lignée, a fait souche. Il revit dans *Angélique* et dans *Rayon de soieries*.

Angélique a été créée il y a un peu plus de trois ans par Mme Marguerite Bériza. Il faut aujourd'hui rendre l'hommage qui convient à cette artiste d'un zèle généreusement inspiré. Avec ses ressources personnelles, qui étaient modestes, elle avait créé un théâtre lyrique d'avant-garde dont je vous ai décrit l'activité désintéressée et les juvéniles aspirations. Cette institution de luxe, où plusieurs expériences d'art étaient enfin autorisées, a malheureusement disparu. Elle a néanmoins laissé des traces sensibles. De son foyer trop vite éteint sont partis ces deux grands rayons : *l'Amour sorcier*, de M. Manuel de Falla, et *Angélique*, de M. Jacques Ibert.

Il est bon de juger à quelque distance, d'un peu loin, cette *Angélique* qui, d'emblée, avait été qualifiée de petit chef-d'œuvre. A l'Opéra-Comique, dans un cadre plus étendu et une clarté plus montée de la rampe, la composition joyeuse de M. Jacques Ibert n'a rien perdu de sa qualité originale. Le comique débridé nous en est offert avec plus de mesure, avec une certaine solennité. Par contre, la partie musicale y accroît son pouvoir. Elle est traversée d'une lumière qui laisse voir à loisir les biais et les finesses des combinaisons harmoniques.

En un port provençal maître Boniface est établi potier à l'enseigne « Au bonheur fragile ». Il a épousé une femme acariâtre et qui a fait de sa vie un enfer. Dans ses continuels accès de fureur, Angélique ne se contente pas de mettre en morceaux porcelaines de Saxe, assiettes de Limoges, cristaux de Baccarat et biscuits de Sèvres. Elle bat aussi son mari comme plâtre. Boniface confie son malheur à son voisin Charlot. Comment pourra-t-il mettre fin à la persécution de la mégère ? L'inquiétant Charlot conseille tout crûment à Boniface de mettre en vente sa femme. Il circonvient habilement Angélique. Elle consent au marché. Aussitôt cette grande pancarte : « Femme à vendre » est accrochée à la devanture de la boutique. Un Italien romanesque est surpris par l'annonce. En échange d'une bourse d'or, que Charlot empoche, il enlève Angélique. Joie de Boniface, qui se croit déjà délivré. Mais l'idylle entre Angélique et l'Italien a été brève. La belle a si bien frappé l'amoureux qu'elle lui a brisé une jambe. L'Italien, estropié, ramène la dangereuse matrone. Charlot trouve un nouveau client. Un Anglais, qui s'embarque pour les Indes, se charge du sort d'Angélique. A peine arrivée au quai, la maritorne a roué de coups son compagnon. L'Anglais, le crâne fendu, restitue sa conquête. Un dernier acheteur se présente. C'est Piffallah, le roi des Bambaras. Contre mille douros, le nègre se rend acquéreur d'Angélique. Boniface sait qu'il ne dispose que de quelques instants de répit. Il prépare en hâte sa valise et veut s'enfuir. Dans le moment même, le roi des Bambaras, maîtrisé et rossé à son tour, reconduit Angélique. « Que le diable t'emporte ! » crie maître Boniface à sa femme. Le diable a entendu l'appel. Il apparaît et entraîne Angélique. Pour célébrer l'événement, Boniface offre à boire à tous les habitants du quartier. Subitement, le diable, une corne rompue, la barbiche arrachée, la fourche cassée, rentre en scène. Il a chassé Angélique de son royaume, où elle prêchait la grève et la révolte. Boniface songe à se pendre pour échapper à Angélique. Cette fois, la virago semble calmée. Elle demande pardon à son mari. Boniface, qui n'est qu'à demi convaincu par ce remords soudain, souffle aux spectateurs : « Elle est toujours à vendre! »

La farce de M. Nino rappelle les soties du moyen âge. Elle est écrite et conçue sans trop de choix mais avec une incessante chaleur comique. Elle divertit à l'extrême. (Entre nous, la parodie, truffée de calembours, des stances de *Polyeucte* ne me paraît pas d'une drôlerie irrésistible.) Sur ce livret des mieux trouvés, M. Jacques Ibert a composé une partition réussie de toutes parts. Tout y est groupé, distribué avec un discernement infaillible de l'effet à obtenir. Quoique rompu au métier, le musicien d'*Escales* ne s'est astreint à aucun développement. Il fallait un technicien de sa valeur pour se placer aussi délibérément au-dessus et loin des techniques convenues. Le compositeur ne s'est nullement préoccupé de thématisme. La musique d'*Angélique* semble courir à l'aventure. Mais les caprices et les divergences en ont été calculés et combinés avec une inlassable sûreté d'intelligence et de façon.

La partition s'ouvre par une courte introduction, à dessein atonale, et qui nous décrit les disputes orageuses d'Angélique et de Boniface. Un chœur de commères et de compères, parlé en mesure, encadre chaque scène importante de la pièce. L'Italien fait son entrée sur une tarentelle d'un rythme fantaisiste et qu'accompagne un orchestre aux sonorités de guitare. L'Anglais nous est naturellement dépeint par une gigue. Il engage avec Angélique et Charlot un trio où l'on retrouve la verve du *Barbier de Séville*. Piffallah, roi des Bambaras, est évoqué à merveille par un dessin chromatique descendant et un rythme curieux et à contretemps. On y retrouve la mélancolie, l'ingénuité primitive et les trépignements des Africains. Le finale, d'un entrain persistant et complètement inattendu, est étranger aux autres pages de la partition. Comme on le voit, la musique d'*Angélique*, d'une liberté absolue, ressemble assez à une improvisation. Les dessins mélodiques, les harmonies vives ont été jetés sur les portées comme des croquis cursifs, réunis en album comme des instantanés. Pourtant, l'instrumentation concentrée, hardie, d'une recherche subtile, en a été établie de main de maître.

Sous son désordre apparent, *Angélique* est une partition organisée d'une adresse extrême. Pour atteindre au comique musical, cette indépendance d'allures est-elle indispensable? Est-il nécessaire de s'affranchir des règles et des lois en vigueur? C'est possible. En tout cas, cette émancipation favorise singulièrement M. Jacques Ibert, qui se montre toujours plus soucieux du détail que préoccupé d'un plan général. On ne peut plus réserver son opinion sur *Angélique* depuis qu'elle a été reprise sur la scène de la salle Favart. Elle est pour nous d'un prix égal à celui de *l'Heure espagnole* de M. Maurice Ravel. Le répertoire de l'Opéra-Comique s'en parc comme d'un joyau neuf qui éblouit de ses feux clairs aussi bien l'élite que le grand public.

M. Marvini reparaît dans le rôle du roi des Bambaras, qu'il avait créé au théâtre Bériza. Il doit être cité devant tous ses camarades. Sa composition du monarque noir est saisissante d'originalité mesurée, de fermeté d'exécution. De plus, M. Marvini est un chanteur accompli. Mlle Maguy Gondy, qui a un aigu éclatant, chante avec aisance le rôle d'Angélique. M. Roger Bourdin campe avec un esprit étourdissant le personnage de Charlot. M. Tubiana figure sans rondeur mais avec une finesse égayée maître Boniface. MM. Pujol, Bernardi, Genio, Mmes Vavon, Bernardet et Julliot tiennent avec brio les autres rôles. A l'orchestre, M. Albert Wolff sait maintenir ses supériorités. Comme à l'habitude, il conduit de mémoire l'exécution instrumentale d'*Angélique*, si difficile de mise au point. Sa traduction est d'une belle ferveur.

Avant la répétition générale de ce spectacle, une comédie lyrique de la même force entraînante qu'*Angélique* nous eût paru inconcevable. Une sorte de gageure a été tenue avec *Rayon de soieries*. L'opéra-bouffe de M. Manuel Rosenthal n'est en rien inférieur à celui de M. Jacques Ibert. Une nature musicale d'une adorable fraîcheur de souffle nous est dévoilée dans cette nouvelle partition.

M. Nino est le librettiste également heureux d'*Angélique* et de *Rayon de soieries*. Il nous introduit, cette fois, au premier étage d'un magasin de nouveautés bien connu des Parisiennes. Gaston, un jeune vendeur du rayon de soieries, est fiancé à Colette, une accorte vendeuse du rayon des gants. Les accordailles durent depuis huit mois. Gaston a demandé une augmentation de salaire à ses patrons. Il exige de Colette qu'elle fixe enfin la date du mariage. L'amoureux n'est qu'un employé malhabile. Non seulement la direction refuse d'élever ses émoluments, mais elle lui supprime toute mensualité et ne lui octroie plus que 2 0/0 sur le produit des ventes qu'il aura personnellement effectuées. De ce fait, Colette rompt avec Gaston. Le pauvre commis se désespère quand surgit, entourée d'égards et de révérences, la reine des îles Aloah. La souveraine se toque aussitôt de Gaston. Elle lui achète pour plus d'un demi-million de soieries et lui demande de la suivre comme favori dans son royaume. Gaston est bien vengé des railleries dont il était accablé. Tous les employés du magasin s'assemblent pour le supplier de rester. La direction lui triple ses appointements. Gaston reste inébranlable. Il ne fléchit que devant Colette. Pendant que la reine des îles Aloah s'est éloignée, la jeune fille a vite fait de reconquérir l'ingrat. Les deux fiancés s'étreignent avec frénésie lorsque la reine revient chercher Gaston. La monarque exotique, piquée de jalousie, s'indigne devant la félonie du vendeur. Elle menace Gaston des pires représailles. Mais Colette la désarme par ses prières. La reine des Aloah offre un fastueux collier à la petite gantière et préside elle-même à la réconciliation définitive du couple. Les acheteurs et les employés du grand magasin acclament la souveraine bienveillante.

M. Manuel Rosenthal, qui a obtenu il y a deux ans la bourse de la « Fondation Florence Blumenhal », est un violoniste parisien âgé de vingt-six ans. Il a étudié l'harmonie avec Mme Marcou et la fugue et le contrepoint avec le regretté Jean Huré. De son côté, M. Maurice Ravel a bien voulu lui servir de guide pour la composition. Il avait publié jusqu'à présent une *Sonatine* pour deux violons et piano, *Six caprices* et *Sérénade* pour piano, *Cinq chansons juives* et *Saxophoni-Marmalade*, où il ne laissait qu'entrevoir sa science et ses dons. Sa partition de *Rayon de soieries* le met au premier rang dans notre considération. D'une imagination fertile et enjouée, d'une ironie diffuse, d'un tact et d'une justesse exquis, elle est écrite avec autant de charme moderne que de modération bien appliquée. L'ouverture en est un scherzo vif, dans la manière rossinienne, magistralement développé, quoique sans pédanterie. Ainsi que les chœurs des voisins dans *Angélique*, les chœurs des clientes commencent et ferment les scènes essentielles de la comédie. L'air de Gaston dégage une tendre tristesse de banlieue parisienne, tandis que le *Queen's blues* de la reine des îles Aloah est une espèce de baracarolle orientale d'un exotisme raffiné. Les ensembles, d'une facture irréprochable, sont traités avec la plus amusante légèreté. On entend dans l'instrumentation délicate et franche comme des crissements de soie; on croit y voir je ne sais quels reflets de velours. Le tout est facile, enveloppant, d'une clarté parfaite, chiffonné et troussé d'un art inimitable, soudé théâtralement d'une poigne solide. M. Manuel Rosenthal est un musicien scénique et un symphoniste avec lequel il faudra désormais compter.

Dans le rôle de Gaston, M. Roger Bourdin a pu déployer toutes les ressources de son intelligence et de sa riante fantaisie. Là, il est au sommet de son art de comédien lyrique. Il y est parvenu à une maîtrise totale. M. Signoret, s'il était chanteur, ne ferait pas mieux. M. Balbon, qu'on avait déjà applaudi sous le masque de M. de Sottenville dans *George Dandin*, a tracé une inoubliable silhouette de M. Loyal, chef de rayon. Mlle Vera Peeters, espiègle et preste Colette, a une voix d'un timbre délicieux. Elle est à la hauteur de ses deux partenaires. Mlle Calvet est une reine mélodieuse et dorée. MM. Rousseau, Morturier, Baldous animent agréablement les autres rôles. La pièce se déroule dans un décor de M. Dufrène, aux coloris délicats, aux valeurs justes. Deux voiles gris et roses drapés sur des mannequins donnent la tonalité générale. M. Dufrène a tiré de ce thème pictural des développements décoratifs d'une surprenante ingéniosité. Les spectacles nous sont présentés d'ordinaire dans un tel désordre de nuances qu'on s'arrête avec bonheur devant la rareté de cette mise en scène harmonieusement enluminée.

Le *Fou de la Dame* a obtenu un succès moins prompt. C'est un mélange assez obscur de nouveauté et d'archaïsme pompeux. Les auteurs, qui, sans raison, ont intitulé leur ouvrage chanson de geste, ont voulu lui garder l'incohérence d'un rêve, l'inconsistance d'un souvenir du passé qui ne renaît que pour disparaître. Aussi bien, je défie un spectateur qui n'a pas consulté le programme de comprendre quoi que ce soit à ce qui se passe en scène pendant la représentation du *Fou de la Dame*. Essayons donc d'éclairer nos lecteurs. La trame imaginée par MM. André de la Tourrasse et Jean Limozin est fort mince. Deux masques de carnaval, l'un costumé en Joli Mai, l'autre en Fou de jeu d'échecs, se sont endormis. Tourmenté par son déguisement, le Fou est en proie à d'étranges visions. Il croit que les pièces d'un échiquier s'animent dans un gambit précipité. Les noirs et les blancs prennent figures humaines et débutent par un tournoi qui, malgré les supplications de la reine, dégénère en bataille rangée. Les blancs sont vaincus. Le masque travesti en Fou a lui-même participé au combat. Il tombe. La vigoureuse femme costumée en Joli Mai transporte le Fou jusqu'à un banc. Les deux masques se rendorment.

Le scénario du *Fou de la Dame* est décousu et mystérieux. Il ne pouvait en être autrement, puisque le héros est un fou. En revanche, les personnages s'expriment en un langage concis et savoureux de légende et d'actualité osée. La musique de M. Marcel Delannoy porte les mêmes signes. Elle débute par une ouverture d'allure médiévale, avec un rythme de *Blues*, et précédée d'un appel de fanfare. La « Geste du roi » qui suit est d'une structure ancienne avec des licences. L'air de la reine garde ce caractère équivoque. Après une chanson gaillarde discordante, et où l'on entend des bribes de la vieille mélodie « La Tour, prends garde », et après une sarabande d'un rythme curieusement oriental, l'ouvrage prend fin sur un quintette-postlude, où des dessins chromatiques de musique nègre sont agencés selon une disposition classique. Ainsi se mêlent la musique moderne d'un bal masqué et les harmonies antiques qui conviennent au vénérable jeu d'échecs. L'orchestre, où un piano et un saxophone font rage, est distribué avec goût. Mlle Odette Ertaud détaille d'un pur soprano la complainte de la reine. M. Emile Rousseau chante d'un art souple la « Geste du roi ». M. Veltchek tournoie et gambade d'une légèreté savante. Mais à Mlle Mariette de Rauwera, habillée d'une tunique d'un velours ravissant, est allée la plus grande part du succès. C'est une danseuse d'une virtuosité jamais banale. N'oublions ni M. André Hellé, illustrateur merveilleux, qui a dessiné les maquettes des décors et des costumes, ni M. Cloez, qui conduit à l'orchestre d'un zèle brillant et *Rayon de soieries* et *le Fou de la Dame*. La musique ne retarde plus sur les mœurs du siècle. Elle se fait abrégée, accélérée, plaisante comme tout ce qui entoure notre existence présente.

HENRY MALHERBE.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France